

**Direction Nationale des Eaux et Forêts**

**Equipe Technique Nationale MRU**

**Plan d'action pour la mise en place de parcs Transfrontaliers des  
Pays du fleuve Mano.**

**1. Introduction.**

La République de Guinée est située au sud-ouest de l'Afrique Occidentale entre 7°05 et 12°51 de latitude Nord et 7°30 et 15°10 de longitude ouest. C'est un pays côtier avec 300 km de littoral atlantique, à mi-chemin de l'équateur et du tropique du Cancer.

Elle couvre une superficie de 245 857 km<sup>2</sup> avec un relief varié allant des plaines du littoral à basse altitude aux zones montagneuses de l'intérieur du pays atteignant dans certains endroits une altitude de plus de 1500 m. Elle est limitée à l'Ouest par l'Océan Atlantique ; au sud par la Sierra Leone et le Liberia ; à l'Est par la Côte d'Ivoire et le Mali ; et au Nord par la Guinée Bissau, le Sénégal et le Mali.

La diversité des conditions écologiques permet de diviser le territoire guinéen en quatre régions naturelles bien distinctes. Cette division est toutefois grossière, car à l'intérieur d'une même région, l'altitude, la topographie, l'hydrologie, la végétation, la température et les sols varient largement.

Dans le cadre de la politique forestière et conformément à son plan d'action de six (6) ans, plusieurs actions de gestion des ressources naturelles ont été mises en œuvre par le Gouvernement guinéen. Pour y parvenir, des programmes et projets forestiers ont été initiés et mis en œuvre à savoir : le projet élargi de gestion des ressources naturelles (PEGRN/USAID) relayé par le Projet d'Appui à la Gestion des Terroirs Villageois pour l'Amélioration des Conditions de Vie des Populations Rurales (LAMIL/USAID), le Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources (P/AGIR Union Européenne), le Projet de Gestion des Ressources Forestières (PGRF/CFZ – KFW), le Projet d'Elaboration du Plan de Gestion Communautaire des Pins de Dalaba (TCP/FAO).

En plus du Département de l'Agriculture, des actions de conservation de la biodiversité et de gestion des ressources naturelles sont entreprises par d'autres secteurs. On peut citer entre autres : le Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba et Simandou, le Projet de Conservation de la Biodiversité des Monts Nimba (financement

FEM/PNUD), le Programme de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (Zone côtière sur financement de la Banque Mondiale).

Au plan de la gestion durable des ressources naturelles, des actions suivantes sont réalisées :

- élaboration des plans d'aménagement de forêts ;
- le renforcement des capacités d'intervention de certains services de l'administration ;
- la mise en place d'un cadre de concertation entre les acteurs intervenant dans la gestion des ressources forestières ;
- l'implication effective des populations locales dans le processus de gestion des ressources naturelles...

Au plan de la conservation de la biodiversité, de nombreuses actions ont été entreprises à la fois dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes et dans le cadre de la mission régaliennne de la Direction Nationale des Eaux et Forêts. Il s'agit entre autres de :

1)- la création avec l'appui du Programme d'Appui à la Gestion Intégrées des Ressources (P/AGIR) de :

- un parc national du Haut Niger ;
- un parc transfrontalier Niokolo – Badiar (Guinée – Sénégal) ;
- une aire protégée transfrontalière Guinée – Guinée Bissau ;
- une aire protégée transfrontalière Guinée – Mali ;

2)- de la création d'une composante spéciale par le Projet de Gestion des Ressources Naturelles pour le suivi des populations de chimpanzés dans la région nord du pays.

3)- de la création par le Projet de Gestion des Ressources Forestières du Centre Forestier de N'Zérékoré d'une Division spécialement chargé de la Biodiversité. Ce projet a fait des études intéressantes sur la biodiversité des forêts classées de Ziama, Diecké et du Mont Béro pour mesurer l'impact des activités de chasse sur la réduction de la population de faune dans ces forêts. Egalement, une étude systémique pour la caractérisation de la biodiversité a été réalisée et a contribué à l'élaboration des plans d'aménagement des forêts concernées.

A la frontière Guinée – Liberia, des actions en faveur de la protection des éléphants de la forêt classée de Ziama ont été développées dans le cadre de la mise en œuvre du projet de gestion des ressources forestières. Des études spécifiques entreprises dans cette zone, ont montré un accroissement de la population d'éléphants au niveau de la frontière, ce qui est la conséquence des dispositions concrètes prises pour la restauration de l'habitat de cet animal.

4)- En plus de l'appui apporté aux différents programmes et projets en tant que tutelle, la Direction Nationale des Eaux et Forêts assure le suivi de la mise en œuvre des conventions relatives à la préservation de la biodiversité. Egalement, elle mène les actions suivantes :

- organisation des séances de formation et d'échanges pour le renforcement des capacités techniques des agents des Eaux et Forêts ;
- gestion de la réserve de faune de Kankan avec la signature d'un contrat de bail avec un privé dans le cadre de la promotion des activités cynégétiques ;

- création d'un sanctuaire des vautours dans la région nord de la Guinée (région administrative de Labé).

## **2. Contexte :**

La gestion transfrontalière des ressources naturelles peut être considérée comme tout processus de collaboration transfrontalière ayant pour effet d'accroître l'efficacité dans la poursuite d'objectifs de gestion des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité.

Elle connaît un intérêt sans cesse croissant, tant en Afrique que dans le reste du monde. C'est donc un outil novateur important pour une approche paysagiste globale de la gestion durable des ressources naturelles et de la conservation de la biodiversité.

La gestion transfrontalière des ressources naturelles constitue un moyen de promouvoir le développement économique régional, de réunir des communautés divisées et de rétablir la paix dans la région.

### **2.1. Gestion de la Biodiversité aux frontières de Guinée – Liberia, Guinée – Sierra Leone et Guinée – Côte d'Ivoire.**

#### **a)- Zone transfrontalière Guinée – Liberia**

Il faut rappeler que deux grandes forêts classées (Ziama et Diecké) contiguës à la frontière Guinée – Liberia bénéficient actuellement d'un appui pour la gestion des ressources naturelles pour une bonne conservation de la biodiversité. Depuis 1990, des actions vigoureuses ont été entreprises pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement qui prennent en compte la dimension biodiversité. Il faut préciser ici que ces plans d'aménagement sont arrivés à terme et sont entrain d'être réactualisés.

Pour atteindre les objectifs de conservation, le projet a largement pris en compte les préoccupations des populations locales riveraines aux forêts, par la mise en œuvre de mesures d'accompagnement visant l'amélioration des conditions de vie de celles-ci, ce qui a freiné la pression humaine sur les ressources forestières. Les actions entreprises en faveur des populations riveraines sont entre autres : les infrastructures scolaires, sanitaires, l'hydraulique villageoise, les pistes rurales, l'appui à la création de groupements d'intérêt économique.

D'autres activités visant l'implication directe à la gestion forestière ont également été initiées. Il s'agit de la constitution des groupements forestiers et le classement de forêts villageoises au bénéfice des communautés rurales. Toutes ces mesures ont favorisé une régénération véritable des forêts et la reconstitution de la diversité biologique.

A ce jour, des études sont menées pour mieux comprendre les mouvements des éléphants de la Guinée vers les pays voisins notamment le Liberia. A ce titre, le Centre Forestier de N'Zérékoré a entrepris des concertations avec les autorités techniques du Liberia pour définir une stratégie commune de conservation de ces éléphants dont le couloir de migration relie les forêts classées de Ziama (en Guinée) et de Wénéguizé (au Liberia).

#### **b)- Zone transfrontalière Guinée – Sierra Leone**

La zone qui s'étend le long de la frontière avec la Sierra Leone de Farmoriah dans la préfecture de Forécariah, passant par Madina Oula dans la préfecture de Kindia et de Ouré Kaba dans la préfecture de Mamou, comprenant les forêts classées de Saraboly et de Pinselly constituent une zone potentiellement riche en ressources de biodiversité. En dépit de quelques études préliminaires de collecte d'informations menées jusque-là (identification des localités le long de la frontière et à l'intérieur du domaine classé, le potentiel de ressources fauniques et floristiques, les possibilités d'extension des zones d'intervention dans la perspective de création d'un parc transfrontalier, etc.), il n'y a pas eu d'actions de grande envergure de gestion de la biodiversité bien que la Guinée en fait une préoccupation. Il faut noter cependant, que des actions sont entreprises par l'Institut Jane Goodall dans le cadre de la conservation des Chimpanzés dans la zone de Mamou et de Madina Oula. Parallèlement, des plans d'éco-développement ont été également élaborés pour les CRD de Ouré Kaba et de Soya prenant en compte les dimensions de conservation et de développement des communautés concernées. De même des plans d'aménagement bien que caduques ont été élaborés et mis en œuvre partiellement pour les forêts classées de Pensély et de Soya (zone de conservation ciblées) dans la préfecture de Mamou. Ces plans doivent être réactualisés.

### **C)- Zone transfrontalière Guinée - Côte d'Ivoire - Libéria**

Cette zone est caractérisée par la présence de la Réserve de Biosphère des Monts Nimba autour de laquelle plusieurs actions de conservation des ressources de la biodiversité sont entreprises par différents acteurs. Aussi, l'existence de la forêt classée de Déré très riche en ressources de la biodiversité et des minerais de fer engendre des enjeux importants autour de la zone. Certaines études avec l'appui de certains programmes ont été réalisées. Un plan d'action dans le cadre de la conservation de la biodiversité et le suivi d'impact environnemental est élaboré par le Centre de Gestion de l'Environnement des monts Nimba et Simandou (CEGENS) vient d'être élaboré et soumis pour validation aux différents acteurs et Bailleurs. Egalement, un Programme de conservation de la biodiversité des monts Nimba est en cours d'exécution dans cette zone frontalière à la Côte d'Ivoire et au Libéria.

Malgré ces potentialités qu'offrent ces ressources partagées entre nos différents pays, force est de reconnaître, que des problèmes liés à leur gestion existent. Ceci est lié au fait que :

- Les ressources naturelles sont limitées;
- Leur exploitation est en intensification continue;
- Les aspirants à l'utilisation des ressources augmentent en nombre de manière rapide;
- Les modifications positives sur l'offre en ressources sont lentes, dans certains cas impossibles;
- Les moyens de regulation sont insuffisants;
- Les considérations sur l'équité et la solidarité sont faibles;
- Les conflits naissent dans ce contexte.

#### Conséquences des conflits

- L'impact physique primaire de la Guerre
- Les dommages collatéraux avant, pendant et après la guerre
- Les troubles et retards institutionnels (Ex. une administration forestière démembrée)
- L'arrêt des bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles (Ex. des Ressources Forestières);

- La circulation sous régionale de produits illégaux sans assistance construite entre pays;
- La fermeture des entreprises privées oeuvrant dans les secteurs d'activité (Ex. exploitation forestière désaffectée, corrompue et finalement suspendue)
- Le braconnage de la faune et la déchéance des aires protégées

C'est pourquoi, le souhait du Gouvernement de la République de Guinée, à l'instar de ce qui a été entrepris au nord et à l'ouest du pays, est de créer au sud, en collaboration avec les pays de la Sierra Léone ; du Libéria et de la Côte d'Ivoire, des aires protégées transfrontalières dont la gestion devra se faire selon un cadre institutionnel et juridique approprié par les pays concernés et dans une gouvernance où les populations riveraines des zones identifiées sont fortement associées.

Dans ce cadre, l'objectif final du processus est de parvenir à la mise en place de Parcs de Paix entre les pays de l'Union du fleuve Mano pour une gestion équitable et durable des ressources de la biodiversité au profit des populations transfrontalières. Ceci se ferait par la mise en synergie des efforts, des approches, des stratégies de gestion des ressources des différents pays concernés en collaboration bien sûr avec tous les partenaires techniques et financiers.